

5 bis- Débat d'orientation budgétaire 2024– Budget de l'eau

Préambule

L'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que, dans les communes de plus de 3 500 habitants, un débat sur les orientations budgétaires ait lieu au conseil municipal dans un délai de deux mois précédent le vote du budget primitif. Une délibération sur le budget non précédée de ce débat serait entachée d'illégalité et pourrait entraîner l'annulation du budget. Rappelons que la discussion sur les orientations budgétaires n'a aucun caractère décisionnel.

Sa tenue doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'État puisse s'assurer du respect de la loi.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante d'être informée sur l'évolution de la situation financière, de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif. Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité dans le cadre d'une vision pluriannuelle.

La situation du budget de l'eau potable en 2023

Le Service des Eaux est géré en régie communale et fait l'objet d'un budget annexe au budget principal de la ville appliquant la nomenclature comptable M 49. Les recettes de ce service (facturations aux abonnés et subventions ou emprunts) sont distinctes de celles de la ville et doivent être affectées uniquement au budget de l'eau potable.

Ce budget est exprimé en hors taxe car le service est assujéti à la TVA de droit commun.

Le réseau de la ville du Vigan dessert un total de 2 244 abonnés.

1. Le résultat financier 2023 anticipé.

FONCTIONNEMENT	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses de fonctionnement	880 839,27	839 159,84	760 471,67	711 650,16	845 994,31	858 877,04
Recettes de fonctionnement	902 365,42	873 538,39	763 929,28	839 441,04	938 907,80	766 931,43
Excédent de fonctionnement de l'exercice	21 526,15	34 378,55	3 457,61	127 790,88	92 913,49	-91 945,61
Résultat reporté	-44 925,87	-23 399,72	-00			92 913,49
Excédent de fonctionnement cumulé	-23 399,72	10 978,83	3 457,61	127 790,88	92 913,49	967,88
INVESTISSEMENT	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses d'investissement	284 085,01	198 367,12	277 031,49	331 155,69	229 023,66	356 433,84
Recettes d'investissement	225 450,13	188 864,31	188 864,31	159 338,14	480 036,17	164 711,42
résultat reporté recettes			10 978,83	6 419,37	127 790,88	-00
solde d'investissement de l'exercice	-58 634,88	-9 502,81	-88 167,18	-171 817,55	378 803,39	-191 722,42
Déficit ou Excédent n-1	130 226,11	71 591,23	62 088,42	-60 091,84	-231 909,39	146 894,00
solde d'investissement cumulé	71 591,23	62 088,42	-26 078,76	-231 909,39	146 894,00	-44 828,42
Résultat du CA de l'exercice	-37 108,73	24 875,74	-84 709,57	-44 026,67	471 716,88	-283 668,03
Résultat du CA cumulé	48 191,51	73 067,25	-22 621,15	-104 118,51	239 807,49	-43 860,54

A/ En section de fonctionnement

En dépenses, les principales évolutions concernent les dépenses d'électricité (augmentation des tarifs) ainsi que les amortissements qui augmentent de 16 % en raison des travaux réalisés les années précédentes.

Les charges de personnel sont aussi en augmentation en raison de l'augmentation de la valeur du point en 2022 et 2023 et d'une partie du coût du poste de responsable administratif de l'entente de l'eau.

B/ En section d'investissement

Les dépenses se sont élevées à 356 433 € dont 260 000 € de travaux. Les travaux et acquisitions ont concerné principalement les travaux de l'avenue Jean Jaurès, du mobilier, des reprises des branchements en plomb résiduels, des changements de compteurs et des investissements sur les pompes et logiciels de sectorisation du réseau.

Ces investissements ont été financés par les ressources propres d'amortissement, les réserves du 1068, il reste cependant à percevoir les subventions liées aux travaux qui seront inscrites en reste à réaliser ;

2. Perspectives 2024

A/ En section de fonctionnement

En 2023, les communes d'Avèze, de Molières Cavailiac et du Vigan ont décidé la création d'une entente pour gérer leurs services des eaux.

Dans un premier temps, les communes ont décidé de mettre en commun la gestion administrative du service par le recrutement d'un responsable administratif ayant une excellente compétence dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

Cet investissement nous permet aujourd'hui d'assurer tous les jours une réception et un conseil des usagers dans les locaux de l'avenue de Rochebelle. Par ailleurs, cela nous permet de réaliser un suivi de la facturation cohérent, une veille journalière sur les réseaux, des achats groupés entre les services et une analyse plus fine des travaux et interventions réalisés.

Ce travail en commun a mis également en évidence, la nécessité pour notre commune de se doter d'une ingénierie technique plus importante pour continuer à améliorer notre réseau et préparer le passage à la régie intercommunale de l'eau et de l'assainissement au 1^{er} janvier 2026.

La création d'un poste d'ingénieur spécialisé en eau et assainissement sera ainsi présenté à ce conseil municipal.

Cet investissement dans les compétences humaines et techniques du service ainsi que l'inflation des coûts de fonctionnement nécessitera d'accroître les ressources financières du service.

Depuis maintenant 6 ans le tarif de l'eau est inchangé, alors que l'inflation cumulée depuis 2017 s'élève à 17,9%, le coût de l'abonnement est le même depuis 2011 (inflation depuis 2011 : 24,7%).

tarif	2011	2014	2016	2017
m ³	0,80 €	0,90 €	0,95 €	1,00 €
abonnement	38,00 €	38,00 €	38,00 €	38,00 €

les tarifs pratiqués par la collectivité sont dans la fourchette basse du prix de l'eau en France.(prix moyen dans le Gard 1,98€ m³)

Une modification tarifaire de l'eau sera présentée au conseil municipal de décembre, plusieurs scénarii sont actuellement à l'étude et seront proposés aux membres du conseil municipal.

B/ En section d'investissement

Les investissements concerneront :

- la fin de travaux sur l'avenue Jean Jaurès, le changement du compteur en 400 de la source, la poursuite du plan de changement de l'ensemble des compteurs anciens (30 000 €)

Ces travaux seront autofinancés par le budget.